

THÉMATIQUE
SANTÉ



—— Notre équipe au cœur de vos métiers ! ——

PROCÉDURE EN CAS D'EXPOSITION AU SANG OU AUTRE LIQUIDE BIOLOGIQUE

ACCIDENT PAR EXPOSITION AU SANG



ACCIDENT PAR EXPOSITION AU SANG

EN CAS DE PIQÛRE, BLESSURE,

CONTACT DIRECT SUR PEAU LÉSÉE

- Ne pas faire saigner
- Nettoyer aussitôt la zone cutanée avec de l'eau et du savon doux (savon doux lavage des mains)
- Rincer abondamment à l'eau du robinet et sécher
- Désinfecter par trempage ou à défaut avec un antiseptique dérivé chloré (Dakin® ou eau de javel à 2,6 % de chlore actif dilué au 1/5^e) pendant au moins 5 minutes. Le faire contrôler par un collègue si possible.



EN CAS DE PROJECTION

SUR LES MUQUEUSES OU SUR LES YEUX

- Bouche : cracher et rincer la bouche à l'eau courante pendant 5 minutes
- Les yeux : prendre une poche de 250 ml de sérum physiologique munie d'une tubulure et rincer l'œil au moins 15 minutes

(Pas de Dacryosérum® : risque d'irritation conjonctivale)

Faire prélever la personne source : tubes et ordonnance se trouvent dans la boîte/kit AES ou demander au patient de se rendre dans un laboratoire d'analyses médicales.

Avoir l'accord de la personne source avant le prélèvement.

Diriger la personne victime vers le médecin référent (cf ci-contre)



Utiliser IMMÉDIATEMENT le **KIT AES** mis à disposition dans tout établissement de santé et médico-social

CONSULTER IMMEDIATEMENT LE MÉDECIN RÉFÉRENT

NOM : Dr _____

TÉLÉPHONE : **01** _____

de nuit comme de jour, pour toute catégorie de personnel.

- Le médecin évaluera le risque infectieux en fonction du type d'AES et du statut sérologique de la personne source, il prescrira le bilan initial et établira le certificat médical initial (CMI).

En fonction de la gravité d'exposition, le médecin référent proposera un traitement prophylactique anti-VIH qui doit être débuté dans les 4 premières heures après l'accident.

- Selon les cas, un 2^e rendez vous avec le médecin référent pourra être proposé dans les 48 h à 72 h.



DÉCLARATION ADMINISTRATIVE DE L'ACCIDENT

Au plus tard dans les 24 heures après l'accident :

- Déclarer l'Accident du Travail auprès de la direction du personnel.
- Le service du personnel informera le médecin du travail de l'Accident de Travail.

CONTACTER LE MÉDECIN DU TRAVAIL DE VOTRE ÉTABLISSEMENT

Prendre rendez-vous avec le médecin du travail en précisant qu'il s'agit d'un accident par exposition au sang.

ASSOCIATION HORIZON SANTE TRAVAIL

NOM : Dr _____

ADRESSE : _____

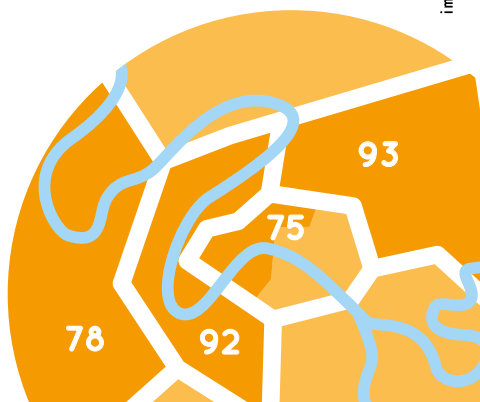
TÉLÉPHONE : **01** _____

L'équipe de l'**association Horizon Santé Travail** est à votre disposition pour vous accompagner dans toutes vos démarches de **prévention** en santé au travail.

VOTRE MÉDECIN DU TRAVAIL

NOTRE ZONE D'INTERVENTION

78 - Yvelines
92 - Hauts-de-Seine
93 - Seine-St-Denis
Paris - 7^e - 8^e - 15^e - 16^e - 17^e



Siège social :
17 Av. du Maréchal Joffre - 92022 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 37 82 82 - Fax : 01 47 25 52 41
www.horizonsantetravail.fr
SIREN N° 775 724 123 00234 - APE 8621Z

PROCÉDURE EN CAS D'EXPOSITION AU SANG OU AUTRE LIQUIDE BIOLOGIQUE

ACCIDENT PAR EXPOSITION AU SANG

EN CAS DE PIQÛRE, BLESSURE, CONTACT DIRECT SUR PEAU LÉSÉE

- Ne pas faire saigner
- Nettoyer aussitôt la zone cutanée avec de l'eau et du savon doux (savon doux lavage des mains)
- Rincer abondamment à l'eau du robinet et sécher
- Désinfecter par trempage ou à défaut avec un antiseptique dérivé chloré (Dakin® ou eau de javel à 2,6% de chlore actif dilué au 1/5^e) pendant au moins 5 minutes. Le faire contrôler par un collègue si possible.

Faire prélever la personne source : tubes et ordonnance se trouvent dans la boîte/kit AES ou demander au patient de se rendre dans un laboratoire d'analyses médicales.
Avoir l'accord de la personne source avant le prélèvement.

Diriger la personne victime vers le médecin référent (cf ci-dessous)

EN CAS DE PROJECTION SUR LES MUQUEUSES OU SUR LES YEUX

- Bouche : cracher et rincer la bouche à l'eau courante pendant 5 minutes
 - Les yeux : prendre une poche de 250 ml de sérum physiologique munie d'une tubulure et rincer l'œil au moins 15 minutes
- (Pas de Dacryosérum® : risque d'irritation conjonctivale)

CONSULTER IMMÉDIATEMENT LE MÉDECIN RÉFÉRENT DONT DÉPEND VOTRE ÉTABLISSEMENT

NOM : Dr _____

TÉLÉPHONE : 01 _____

de nuit comme de jour, pour toute catégorie de personnel.

- Le médecin évaluera le risque infectieux en fonction du type d'AES et du statut sérologique de la personne source, il prescrira le bilan initial et établira le certificat médical initial (CMI).

En fonction de la gravité d'exposition, le médecin référent proposera un traitement prophylactique anti-VIH qui doit être débuté dans les 4 premières heures après l'accident.

DÉCLARATION ADMINISTRATIVE DE L'ACCIDENT

Au plus tard dans les 24 heures après l'accident :

- Déclarer l'Accident du Travail auprès de la direction du personnel.
- Le service du personnel informera le médecin du travail de l'Accident de Travail.

CONTACTER LE MÉDECIN DU TRAVAIL DE VOTRE ÉTABLISSEMENT

Prendre rendez-vous avec le médecin du travail en précisant qu'il s'agit d'un accident par exposition au sang.

ASSOCIATION HORIZON SANTE TRAVAIL

NOM : Dr _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : 01 _____